



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 24 août 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Olive Kamanyana.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, Audrey Bureau et Mathee Warnett, attachés politiques ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer et Edmond Leclerc, conseiller, district de Buckingham.

CE-2022-698

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 17 AOÛT 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 17 août 2022 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-699

**REJET DES SOUMISSIONS - 2022 SP 170 - RÉFECTION ROUTIÈRE DE LA MONTÉE PAIEMENT DU BOULEVARD MALONEY AU BOULEVARD GRÉBER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - OLIVE KAMANYANA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 24 mai 2022, un appel d'offres public pour les travaux de réfection routière de la montée Paiement, du boulevard Maloney au boulevard Gréber;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission reçue et conforme dépasse largement les disponibilités budgétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2022 SP 170 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

**CE-2022-700**

**SOUSSION 2022 SP 174 - MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION 2022 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, La Pêche, Québec, J0X 3G0, pour le projet des mesures de modération de la circulation 2022, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 432 490,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 juillet 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
04-13493	18 808,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	18 761,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
18-16029-021-37692	394 921,61 \$	Mesures de modération de la vitesse - 22-3003 MMC 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

**CE-2022-701**

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LA CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SOUS LE BOULEVARD LABROSSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-529 du 22 juin 2022, a octroyé un contrat à la firme Construction FGK inc. pour les travaux de remplacement de deux ponceaux TTOG sous le boulevard Labrosse;

**CONSIDÉRANT QUE** ce tronçon de route est fermé à la circulation depuis le mois de mars 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** certains travaux d'installation du nouveau ponceau doivent être faits en continu durant une période approximative d'une semaine, donc jour et nuit, afin de permettre à l'entrepreneur d'optimiser les opérations d'installation et de minimiser les risques au niveau de la gestion du cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h et le dimanche, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme Construction FGK inc., 2-303, chemin Industriel, Gatineau, Québec, J8R 0C6, de réaliser des travaux d'installation du nouveau ponceau en béton armé en remplacement de deux ponceaux TTOG sous le boulevard Labrosse, hors des heures permises, pendant environ une semaine en septembre ou en octobre 2022.

Adoptée

CE-2022-702

**SOUSSION 2022 SP 256 - RÉFECTION ROUTIÈRE DU BOULEVARD LABROSSE, ENTRE LES RUES A.-GIBEAULT ET DAVIDSON EST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc. – Equinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de la réfection de la chaussée du boulevard Labrosse, entre les rues A.-Gibeault et Davidson Est sur une longueur approximative de 320 m, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 1 793 621,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 juillet 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Futur FDI	1 637 815,91 \$	Réfection routière du boulevard Labrosse : Davidson est à des Affaires
04-13493-000	78 000,52 \$	TPS - Ristourne à recevoir
04-13593-000	77 805,52 \$	TVQ - Ristourne à recevoir

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

CE-2022-703

**SOUSSION 2022 SP 030 - SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 201-420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'une équipe d'experts-conseils afin de préparer, en version définitive jugée recevable par le ministère des Transports du Québec, un plan de sécurité routière en milieu municipal, pour un montant approximatif de 367 575,08 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mars 2022 et révisée le 29 juillet 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	291 051,00 \$	Contribution du ministère des Transports du Québec
18-17003-040-37627	44 594,04 \$	Honoraires professionnels - Divers projets
04-13493-000	15 985,00 \$	TPS - Ristourne à recevoir
04-13593-000	15 945,04 \$	TVQ - Ristourne à recevoir

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

CE-2022-704

**PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUSSION 2020 SP 317 - TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-724	---	Waste Management	2020 SP 317 - Transport et disposition des déchets	Contrat 1 (Ordures ménagères) 5 689 158,98 \$	2023-01-08 au 2024-01-06	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2020-724	---	Uteau (Division de 6608604 Canada inc.)	2020 SP 317 - Transport et disposition des déchets	Contrat 2 (sables et détritits) 105 558,55 \$	2023-01-08 au 2024-01-06	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue aux contrats :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service de l'environnement à se prévaloir de la première période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 8 octobre 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-45112-451	Dépenses – Frais d'enfouissement (ordures)
02-45112-444	Dépenses – Frais de transport (ordures)

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2023 et 2024 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2023.

Adoptée

**CE-2022-705**

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-01 - 191 478,19 \$ - PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 22 JANVIER 2022, B-02 - 350 950,67 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 JANVIER 2022, B-03 - 756 196,59 \$ - PÉRIODE DU 30 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2022, B-04 - 550 112,91 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 FÉVRIER 2022, B-05 - 740 582,62 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 FÉVRIER 2022, B-06 - 436 486,20 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 FÉVRIER 2022**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-01 au montant de 191 478,19 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 22 janvier 2022, B-02 au montant de 350 950,67 \$ pour la période du 23 au 29 janvier 2022, B-03 au montant de 756 196,59 \$ pour la période du 30 janvier au 5 février 2022, B-04 au montant de 550 112,91 \$ pour la période du 6 au 12 février 2022, B-05 au montant de 740 582,62 \$ pour la période du 13 au 19 février 2022 et B-06 au montant de 436 486,20 \$ pour la période du 20 au 26 février 2022.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

**CE-2022-706**

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-07 - 414 332,15 \$ - PÉRIODE DU 27 FÉVRIER AU 5 MARS 2022, B-08 - 1 141 127,26 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 MARS 2022, B-09 - 766 567,68 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 MARS 2022, B-10 - 333 091,94 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 MARS 2022**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-07 au montant de 414 332,15 \$ pour la période du 27 février au 5 mars 2022, B-08 au montant de 1 141 127,26 \$ pour la période du 6 au 12 mars 2022, B-09 au montant de 766 567,68 \$ pour la période du 13 au 19 mars 2022 et B-10 au montant de 333 091,94 \$ pour la période du 20 au 26 mars 2022.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

CE-2022-707

**ENTÉRINER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES DE SERVICE D'ARBORICULTURE (ENTRETIEN D'ARBRES) - DEMANDE DE PRIX 2022 SB 002 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** des services d'arboriculture se sont avérés nécessaires en raison d'une tempête le 21 mai 2022, causant de nombreux dommages aux arbres et ainsi pallier aux enjeux de sécurités :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir 185018 au montant de 24 846,10 \$ incluant les taxes, à la firme Art-Bres;
- entérine un montant supplémentaire de 77 559,26 \$ à la firme Art-Bres pour le service d'arboriculture (entretien d'arbres), portant ainsi la valeur totale du contrat à 102 405,36 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71430-521-36291	77 559,26 \$	Horticulture et arboriculture - Entretien et réparation – infrastructure

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

CE-2022-708

**DÉMONSTRATIONS ET MANOEUVRES AÉRIENNES - AÉRONEFS MILITAIRES ET CIVILS DANS LE CADRE D'AÉRO GATINEAU-OTTAWA - 16 AU 18 SEPTEMBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** des aéronefs militaires et civils seront à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa du 16 au 18 septembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** leur présence s'inscrit dans le cadre de l'événement Aéro Gatineau-Ottawa du 16 au 18 septembre 2022, sur le site de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

**CONSIDÉRANT QUE** des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes, du ministère des Transports du Canada, de l'armée de l'air des États-Unis en pareille circonstance et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les aéronefs reliés à l'événement Aéro Gatineau-Ottawa à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes du 16 au 18 septembre 2022 près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, en dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 500 pieds ainsi que les décollages, les atterrissages et les vols d'entraînement qui se dérouleront du 16 au 18 septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-709

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES - 1<sup>ER</sup> AU 5 SEPTEMBRE 2022 - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront au parc de la Baie dans le cadre du 35<sup>e</sup> Festival de montgolfières de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2022-84;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement sur différentes rues situées près du parc de la Baie dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau pour la période du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2022, à savoir :

- Interdire le stationnement en tout temps sur les deux côtés des rues suivantes :
  - Rue Robitaille;
  - Rue Aberdeen;
  - Rue Saint-Louis, entre les rues de la Baie et Suzanne;
  - Rue de la Baie, entre les rues Jacques-Cartier et Saint-Louis;
  - Rue du Prince-Albert;
- Mettre en place un sens unique en direction ouest sur la ruelle du Como;

- Interdire le stationnement en tout temps sur le côté nord de la ruelle du Como sauf pour les détenteurs de permis;
- Fermer les rues suivantes sauf pour les résidents et détenteurs de permis les 1<sup>er</sup> et 2 septembre de 15 h à minuit, les 3 et 4 septembre de midi à minuit et le 5 septembre de 10 h à 17 h :
  - Rue des Montgolfières;
  - Ruelle du Como;
  - Rue de la Baie, entre la rue Aberdeen et la rue Saint-Louis.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G07-135-01 (version juillet 2022) et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

CE-2022-710

**DEMANDE DE GRATUITÉ - ÉQUIPEMENTS, SERVICES TECHNIQUES ET SALLES DE LA MAISON DU CITOYEN - UNAM - JOURNÉE DES MORTS 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM), dont le bureau au Canada est établi à Gatineau depuis 1995, est un acteur incontournable de la vie culturelle et intellectuelle de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UNAM-CANADA célèbre annuellement une importante fête traditionnelle mexicaine (La Journée des morts) et que cette célébration fait partie du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UNAM-CANADA a organisé deux éditions de La Journée des morts à la Maison du citoyen (2018 et 2019), que la Ville de Gatineau en a été partenaire et que les événements ont connu un franc succès;

**CONSIDÉRANT QUE** le partenariat avec l'UNAM-CANADA dans l'organisation de La Journée des morts en 2018 et 2019 a représenté pour Gatineau une occasion importante de visibilité sur la scène locale, interprovinciale et internationale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UNAM-CANADA désire renouveler le partenariat avec la Ville de Gatineau pour assurer la tenue de la troisième édition de La Journée des morts à la Maison du citoyen à l'automne 2022 et que la Ville de Gatineau désire y être associée;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue de cette troisième édition nécessite l'octroi à l'UNAM-CANADA de gratuités de salles (25 462,50 \$), d'équipements (523 \$) et de services techniques (1 280 \$) pour une valeur totale estimée à 27 265,50 \$ (plus les taxes applicables);

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur des gratuités de salles, d'équipements et de services techniques dépasse la délégation de pouvoir de 5 000 \$ octroyée à la direction du Service des arts, de la culture et des lettres conformément au règlement numéro 816-1-2018 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise l'UNAM-CANADA à utiliser gratuitement des équipements, des services techniques ainsi que trois salles de la Maison du citoyen pour y tenir la troisième édition de La Journée des morts du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2022. L'exemption des coûts de location représente une perte de revenus de 27 265,50 \$;
- accepte que les coûts inhérents à la préparation des salles (équipements et services techniques) soient imputés aux différents services de la Ville de Gatineau.

Adoptée

**CE-2022-711**

**SOUSSION 2022 SP 307 - FOURNITURE DE PIÈCES DE VÉHICULES - FILTRES, PIÈCES D'ÉCLAIRAGE ET AUTRES - SERVICE DES FINANCES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats à la firme Pièces d'auto Le Bon Choix, 156, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G4, pour la fourniture de pièces de véhicules (Filtres, pièces d'éclairage et autres) pour l'ensemble des cinq sections pour une période d'une année et pour un montant approximatif de 170 402,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 22 juillet 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les contrats seront d'une durée d'un an, débutant le 7 octobre 2022, avec la possibilité de les renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année chacune.

Après la première année des contrats, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires d'inventaire.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2023, 2024 et 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

**CE-2022-712**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-31 POUR UN MONTANT DE 309 896,46 \$ POUR LA PÉRIODE DU 28 JUILLET AU 3 AOÛT 2022**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-31 d'un montant de 309 896,46 \$ pour la période du 28 juillet au 3 août 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

CE-2022-713

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 29 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 31 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 30 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 30**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 29, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 31, la liste des réquisitions numéro 30 ainsi que la liste des embauches numéro 30 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 29	Pièces de comptes à payer	40 271,80 \$	1 <sup>er</sup> au 5 août 2022
Liste PD numéro 31	Pièces de comptes à payer	500 230,98 \$	1 <sup>er</sup> au 5 août 2022
Liste des réquisitions numéro 30	Pièces de comptes à payer	3 846,66 \$	1 <sup>er</sup> au 5 août 2022
Liste des embauches numéro 30	Embauche du personnel temporaire	872 814,37 \$	24 au 30 juillet 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

CE-2022-714

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-32 POUR UN MONTANT DE 174 888,06 \$ POUR LA PÉRIODE DU 4 AU 10 AOÛT 2022**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-32 d'un montant de 174 888,06 \$ pour la période du 4 au 10 août 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

CE-2022-715

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 30 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 32 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 31 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 31**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 30, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 32, la liste des réquisitions numéro 31 ainsi que la liste des embauches numéro 31 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 30	Pièces de comptes à payer	112 088,29 \$	8 au 12 août 2022
Liste PD numéro 32	Pièces de comptes à payer	650 308,77 \$	8 au 12 août 2022
Liste des réquisitions numéro 31	Pièces de comptes à payer	1 573,55 \$	8 au 12 août 2022
Liste des embauches numéro 31	Embauche du personnel temporaire	100 160,36 \$	31 juillet au 6 août 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

**Madame la mairesse France Bélisle déclare son potentiel conflit d'intérêts sur le projet ci-dessous et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations. De plus, elle quitte la séance du comité exécutif**

CE-2022-716

**RÈGLEMENT HORS COUR DU DOSSIER 550-17-009185-167 DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC ET DE L'ACQUISITION PAR EXPROPRIATION DU LOT 6 297 874 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-1 datée du 16 janvier 2019, mandatait les Services juridiques afin de procéder à l'expropriation du lot 6 297 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, le tout pour des fins municipales et nécessaires afin de maintenir l'exutoire pluvial et assurer un drainage adéquat des eaux pluviales;

**CONSIDÉRANT QUE** des procédures d'expropriation ont été entamées pour l'acquisition par expropriation du lot 6 297 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions de règlement ont eu lieu entre les parties et un accord de conciliation est intervenu, sous réserve d'approbation du présent comité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des parties de régler hors cour la présente affaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- approuve le règlement hors cour intervenu entre les parties tel que négocié par les représentants des parties, le tout visant l'indemnité finale à être versée aux expropriés suivant l'expropriation du lot 6 297 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;
- autorise le Service des affaires juridiques ou son mandataire à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-17003-139-37589, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

CE-2022-717

**RÈGLEMENT HORS COUR - MARIE-EVE BERCIER ET ALS C. VILLE DE GATINEAU - DOSSIER DE COUR 550-22-019925-203**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est poursuivie dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 550-22-019925-203;

**CONSIDÉRANT** les négociations intervenues entre les parties afin d'en arriver à un règlement hors cour;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'approuver le règlement tel que dûment négocié :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le règlement hors cour intervenu entre les parties tel que négocié par les représentants des parties.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-991, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2022.

Adoptée

---

**FRANCE BÉLISLE**  
Mairesse et présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> ANDRÉE LOYER**  
Greffière par intérim  
Comité exécutif